

**Aéroport de Toulouse Francazal**  
**Compte-rendu de la réunion**  
**de la commission consultative de l'environnement**  
**du 15 novembre 2024**

---

La réunion s'est tenue à la préfecture de la Haute-Garonne à 14h30, salle Alain Bidou, sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général.

**Etaient présents :**

**au titre des représentants des professions aéronautiques :**

- M. Christophe BELOT (suppléant), base de défense de Toulouse ;
- M. le capitaine Xavier DUCRAUX (suppléant), état-major de la 11<sup>e</sup> Brigade parachutiste ;
- M. le lieutenant-colonel Hermann RICHARD (suppléant), 1<sup>er</sup> Régiment du train parachutiste ;
- M. Aurélien BOURDON (titulaire), SAFIRE ;
- Mme Sylvie LEFEBVRE (titulaire), ATR Aircraft ;
- Mme Sabine MONTIES (suppléante) SETFA.

**au titre des représentants des collectivités locales :**

- M. Jacques SEGERIC (titulaire), SICOVAL ;
- M. Thomas KARMANN (suppléant), Toulouse Métropole ;
- M. Gérard MONTARIOL (titulaire), Le Muretain Agglo ;
- Mme Amandine LAMPIN (suppléante), Le Muretain Agglo ;

**au titre des représentants des associations :**

- M. Michel HERBACH (titulaire) association Saint-Simon Environnement ;
- M. Joël CREMOUX (titulaire), Les amis de la terre Midi-Pyrénées ;
- Mme Catherine BIENAIME (suppléante), Les amis de la Terre Midi-Pyrénées ;
- M. Marc DESCAMPS (titulaire), association des habitants du Banayre ;
- M. Bernard GINESTE (titulaire), collectif de Franccazel ;
- M. Christian COMBES (suppléant), collectif de Franccazel ;
- M. Eric LAVIALLE (titulaire), association France nature Environnement.

**Assistaient à la séance sans voix délibérative :**

- Mme Geneviève HUC, préfecture de la Haute-Garonne ;
- Mme Linsey MONPELAT, préfecture de la Haute-Garonne ;
- Mme Isabelle ROMBY, direction de la sécurité de l'aviation civile Sud ;
- M. Arnaud DENAES, direction de la sécurité de l'aviation civile Sud ;
- M. Maxime SABATHIER, direction de la sécurité de l'aviation civile Sud ;
- M. Philippe GRANIER, direction de la sécurité de l'aviation civile Sud ;
- M. Fabrice RIVIERE, service de la navigation aérienne Sud ;
- M. Philippe LASSEUR, service de la navigation aérienne Sud ;
- M. Vincent MALOD, service de la navigation aérienne Sud ;
- Mme Maylis GUYON, service de la navigation aérienne Sud ;
- M. Bastien PASCUAL, service de la navigation aérienne Sud ;
- Mme Nadège BERGOUTS, SETFA ;
- Mme Diana FEUTRIER, SETFA.

## **1 INSTALLATION DE LA COMMISSION**

---

Après vérification de l'atteinte du quorum, M. Serge JACOB rappelle l'ordre du jour de la séance :

- approbation du compte-rendu de la réunion de la commission consultative de l'environnement (CCE) du 15 décembre 2023 ;
- modification des procédures de circulation aérienne ;
- statistiques de trafic (bilan et perspectives) ;
- examen de l'opportunité d'élaborer une charte de l'environnement ;
- point sur les réclamations et leur traitement ;
- questions diverses.

## **2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 15 DÉCEMBRE 2023**

---

Le compte-rendu de la précédente commission est adopté à l'unanimité.

M. Serge JACOB cède la parole au service de la navigation aérienne Sud (SNA Sud) afin de présenter le troisième point de l'ordre du jour.

## **3 INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS DES PROCÉDURES DE CIRCULATION AÉRIENNE**

---

M. Philippe LASSEUR (SNA Sud) présente les projets de modification des procédures de départ de l'aérodrome de Toulouse Francazal. Dans le cadre du plan de navigation fondé sur la performance (Performance Based Navigation-PBN) et du retrait des balises de radionavigation non directionnelle (Non Directional Beacon-NDB) d'ici à 2030, les procédures de départ ont été revues. Les modifications projetées ne portent que sur les seuls moyens de guidage et n'impliquent aucun changement des trajectoires, à ce jour, empruntées par les aéronefs. Ces modifications des procédures de départ sont néanmoins soumises à l'avis de la CCE.

M. Marc DESCAMPS (Association des habitants du Banayre) souhaite savoir si les vols militaires utilisent également ces procédures.

M. Philippe LASSEUR (SNA Sud) explique la différence entre un vol aux instruments (Instrument Flight Rules-IFR) et un vol à vue (Visual Flight Rules-VFR) qui navigue en utilisant des repères naturels ou artificiels au sol. Il confirme, par ailleurs, que les vols militaires utilisent les mêmes procédures que les vols civils.

Mme Amandine LAMPIN (Le Muretain Agglo) souhaite savoir si le Beluga a été pris en compte dans l'étude.

M. Philippe LASSEUR (SNA Sud) confirme que le Beluga a bien été pris en compte dans l'étude.

M. Joël CREMOUX (Les amis de la terre Midi-Pyrénées) demande si le nouveau système de guidage satellitaire va induire une augmentation du trafic.

M. Philippe LASSEUR (SNA Sud) indique que les modifications envisagées n'emporteront aucune conséquence sur le volume ou la typologie du trafic aérien.

A l'exception de cinq abstentions, les modifications de procédures de circulation aérienne présentées recueillent un avis favorable des membres de la CCE. Elles sont, en conséquence, adoptées.

## 4 STATISTIQUES DE TRAFIC – BILAN 2023

---

Mme Sabine MONTIES, directrice d'exploitation de la SETFA, présente les statistiques mensuelles de l'année 2023 dont il ressort une stabilité du trafic par rapport à l'année précédente (-1%). Ont, en effet, été enregistrés 2910 mouvements en 2023 contre 2950 en 2022.

Les principales évolutions du trafic 2023 font apparaître :

- une augmentation des mouvements liés à l'activité militaire (+ 13%) ;
- une diminution importante des mouvements liés à l'aviation d'affaires (- 25%) ;
- une diminution des mouvements liés à l'aéro-industrie (-12%).

La typologie des mouvements, en 2023, s'établit comme suit :

- 57% du trafic est généré par les armées, la gendarmerie et S.A.F.I.R.E ;
- 27% par l'aéro-industrie et, notamment, par les sociétés ATR, TARMAC, AIRPLANE PAINTER et AIRPLANE DELIVERY ;
- 12% par l'aviation générale ;
- 4% par l'aviation d'affaires.

La majorité des mouvements s'opère sur les horaires d'ouverture de l'aéroport, soit de 8h à 18h (92%). La SETFA apportera des données supplémentaires sur les vols opérés entre 20h et 22h et entre 22h et 0h00.

Concernant le bilan provisoire 2024, il a été recensé 2865 mouvements en octobre 2024, contre 2545 en octobre 2023, avec une hausse des vols militaires (6%) et des vols opérés par la société AURA AERO (11%). Il est, dans les mêmes temps, constaté une diminution des vols opérés par les autres aéro-industriels (33%) et des vols liés à l'aviation d'affaires (-3%).

M. Bernard GINESTE (Collectif de Francazal) indique ne pas retrouver les mêmes données relatives au nombre de vols opérés.

Mme Sabine MONTIES (SETFA) indique que les données seront détaillées sur le site de l'aéroport.

M. Marc DESCAMPS (Association des habitants du Banayre) ajoute que les statistiques présentées ne peuvent pas être corrélées avec les nuisances sonores associées.

M. Joël CREMOUX (Les amis de la terre Midi-Pyrénées) demande quel type d'avion est en lien avec l'augmentation des vols de la société AURA AERO.

Mme Sabine MONTIES (SETFA) précise qu'il s'agit d'un avion léger bi-place.

## 5 ACTIVITÉ MILITAIRE

---

Le lieutenant-colonel Hermann RICHARD, représentant le 1<sup>er</sup> Régiment du train parachutiste, présente les différentes campagnes de l'année 2024, celles de 2023 ayant été évoquées lors de la CCE réunie l'année précédente.

Il est, de manière générale, constaté une baisse constante de l'activité depuis 2022. L'activité enregistrée en 2024, comme les perspectives pour 2025, sont sensiblement équivalentes à l'activité de 2023.

Pour ce qui relève de la zone de Fonsorbes, sont opérés 8 à 16 décollages journaliers pour des largages de parachutistes et 5 à 6 décollages journaliers pour des largages de matériel. Ces mouvements ont lieu du lundi au vendredi. Les autres jours de la semaine, les exercices s'opèrent sur d'autres zones.

Le 1<sup>er</sup> Régiment du train parachutiste gère au mieux la planification des vols afin de réduire autant que possible l'impact sur les riverains.

M. Marc DESCAMPS (Association des habitants du Banayre) soulève l'incohérence entre la stabilité des mouvements militaires dont il est fait état et les statistiques présentées en séance. Il demande que la trajectoire et l'altitude des vols militaires soient revues afin de réduire les nuisances sonores et la pollution engendrées par cette activité.

Le lieutenant-colonel Hermann RICHARD précise que le 1<sup>er</sup> Régiment du train parachutiste n'a ni la compétence ni l'autorité pour faire évoluer les trajectoires qui sont respectées et alternées afin de répartir au mieux le survol des lieux urbanisés.

M. Marc DESCAMPS (Association des habitants du Banayre) souhaite que soit recherchée une autre zone de survol. Il souhaite, par ailleurs, savoir quel est l'interlocuteur qui pourrait répondre à cette demande.

M. Serge JACOB (Préfecture) s'engage à trouver le bon interlocuteur.

M. Joël CREMOUX (Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées) demande si des avions de type Rafale pourraient atterrir ou décoller à Francazal.

Il lui est indiqué que ces avions opèrent uniquement lors des meetings Air Expo, des Etoiles et des Ailes.

## 6 LES ESSAIS MOTEURS

---

En 2023, 725 essais moteurs ont été effectués sur la plateforme, contre 880 en 2022.

Ces essais se déroulent entre 8h et 18h du lundi au vendredi et ont lieu majoritairement en matinée.

Afin de répondre aux demandes formulées l'année précédente, des précisions sont apportées sur leur localisation leur durée : 66% sont opérés sur le parking, 30% sur le taxiway et 5% sur la piste; leur durée moyenne maximale est inférieure à 40 minutes.

Cette activité fait l'objet de 3% des réclamations.

Mme Armandine LAMPIN (Le Muretain Agglo) précise que l'aéroport n'est pas équipé d'un mur anti-bruit et que les 6 réclamations évoquées sont à prendre en compte.

Mme Sabine MONTIES (SETFA) relève que ces 6 réclamations n'apparaissent pas significatives tant en termes de nombre que de fréquence. Elle précise qu'au regard des perspectives d'évolution du trafic de l'aéroport et des conclusions des études de faisabilité déjà réalisées, il n'est pas envisagé de déployer un tel dispositif.

M. Serge JACOB (Préfecture) rappelle que le secteur de Francazal constitue un pôle de développement économique majeur et que l'Etat et les collectivités travaillent de concert afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux d'aménagement et d'environnement qui se posent à cette échelle. Les essais moteurs et, plus généralement, les nuisances sonores doivent être intégrés à cette démarche.

M. Gérard MONTARIOL (Le Muretain Agglo) souligne qu'il convient d'anticiper le développement de la société AURA AERO et, par conséquent, la faisabilité d'un mur anti-bruit.

Mme Sabine MONTIES (SETFA) indique que l'usine d'assemblage d'AURA AERO située à l'ouest de l'emprise aéroportuaire disposera de sa propre aire d'essais moteurs.

## **7 EXAMEN DE L'OPPORTUNITÉ D'ÉLABORER UNE CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

A la demande du Collectif de Francazal, il est examiné l'opportunité de doter l'aéroport de Toulouse-Francazal d'une charte environnementale.

M. Arnaud DENAES (DSAC-Sud) précise que l'objectif d'une charte est de traiter un ou des problèmes de bruit identifiés autour de l'aérodrome, puis d'échanger pour trouver un équilibre concerté entre les attentes et besoins de chacun. Une charte vient formaliser les engagements pris par les parties intéressées afin de maîtriser les nuisances qui leur sont liées. Il indique que, tant au regard du faible volume de trafic que connaît l'aérodrome de Francazal que des actions menées par le concessionnaire en faveur de la valorisation et de la préservation de l'environnement, l'intérêt d'une telle démarche ne lui apparaît pas clairement établi.

M. Serge JACOB (Préfecture) rappelle le caractère réglementaire de cette démarche et de sa nécessaire adaptation aux spécificités locales.

M. Bernard GINESTE (Collectif de Francazal) indique qu'un équilibre doit être trouvé entre la prise en compte de l'environnement et les activités de l'aéroport. L'association souhaite être partie prenante des conventions qui pourraient être conclues dans ce cadre, notamment en ce qui concerne les essais moteurs.

M. Christian COMBES (Collectif de Francazal) ajoute que le faible nombre de mouvements enregistrés sur l'aéroport, comme les prérogatives de puissance publique qui sont liées à l'activité militaire ne constituent pas un obstacle à l'élaboration d'une charte.

M. Thomas KARMANN (Toulouse Métropole) souligne les efforts importants qui ont été déployés pour atténuer les nuisances sonores.

M. Eric LAVIALLE (Association France Nature Environnement) relève que le secteur de Francazal est très urbanisé et que les nuisances générées par l'aéroport peuvent avoir un impact sur la santé et l'environnement. L'élaboration d'une telle charte n'affectera pas l'activité de l'aéroport.

M. Michel HERBACH (Association Saint-Simon Environnement) indique qu'une charte permettrait d'améliorer la communication avec le public et les riverains.

Mme Sabine MONTIES (SETFA) rappelle quelques données sur l'activité de l'aéroport et les actions menées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la santé des riverains.

M. Serge JACOB (Préfecture) souhaite connaître la position de la DGAC sur ce sujet et prendre le temps d'examiner la charte établie sur l'aéroport de Pau, telle que citée comme exemple par le Collectif de Francazal.

Mme Sylvie LEFEVRE (ATR Aircraft) souligne que contrairement à l'aéroport de Pau, Francazal est une plateforme aéro-industrielle sur laquelle les acteurs basés sont engagés au titre de conventions faisant référence au code de l'environnement.

Mme Isabelle ROMBY (DSAC-Sud) indique que la DGAC n'a pas de position ferme à date et qu'elle va prendre connaissance de la charte de l'aéroport de Pau.

M. Serge JACOB (Préfecture) souhaite qu'une séance de travail se tienne sur l'opportunité d'élaborer une charte environnementale en début d'année prochaine.

## 8 POINT SUR LES RÉCLAMATIONS ET LEUR TRAITEMENT

---

Mme Sabine MONTIES (SETFA) présente le bilan des réclamations (cf diaporama ci-joint).

198 réclamations ont été recensées en 2023 contre 320 en 2022 et 1095 en 2021.

Pour faire droit aux demandes formulées l'année précédente, les réclamations recensées en 2023 ont été classées par typologie d'aviation et par commune. Il ressort de cette démarche que 79,5% des réclamations portent sur les vols militaires et 10% sur les vols liés à l'aéro-industrie.

M. Bernard GINESTE (Collectif de Francazal) indique que la diminution des plaintes est due à une lassitude des riverains qui n'obtiennent pas de réponse sur les vols qui ne sont pas liés à l'activité de Francazal.

M. Gérard MONTARIOL (Le Muretain Agglo) souligne que les administrés ne font pas, en effet, la différence entre les vols qui viennent ou vont à Francazal et tous les autres ; les plaintes ne reflètent pas forcément la réalité.

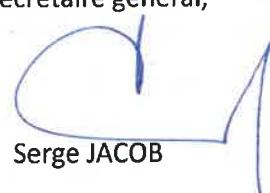
M. Serge JACOB remercie les membres de la CCE de leur participation et clôture la séance.

## 9 ANNEXE : SUPPORTS DE PRÉSENTATION PROJETES EN CCE

---

21 FEV. 2025

Pour le préfet et par délégation :  
Le secrétaire général,



Serge JACOB